

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-327

SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES - 4ÈME AFFECTATION

Amendement

L'article 1 de la délibération est complété comme suit :

« S'engage à présenter lors de la prochaine Commission lycées un bilan détaillé dont une cartographie du budget d'autonomie éducative francilien (BAEF) afin d'apprécier son usage global et par établissement ».

Exposé des motifs

POUR UNE APPROCHE OBJECTIVE DE L'UTILITE DU BAEF

Le budget d'autonomie éducative francilien (BAEF) dispose à présent de suffisamment de recul pour être sérieusement évalué.

Pour cela, comme s'y est engagé le premier Vice-Président en commission des finances, un bilan détaillé du BAEF doit être réalisé et porté à connaissance des Conseillers régionaux. Ce bilan concernera l'usage effectif du BAEF par les établissements, une cartographie de son utilisation, une analyse de l'évolution des fonds de roulement des établissements, le pourcentage d'utilisation des plafonds maximum pour les établissements privés et publics, etc.

Le présent amendement propose d'inscrire dans la présente délibération l'engagement pris par l'exécutif.

Céline MALAISE
Présidente de groupe



COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Rapport n° CP 2021-327 : SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES - 4ÈME AFFECTATION

Texte de l'amendement :

L'article 2 est supprimé.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à empêcher le prosélytisme d'un syndicat patronal, attentatoire à la neutralité du service public d'éducation, dans les lycées publics franciliens.

Le Président du groupe :

